



*L'Adjoint*

## MAIRIE de LA SALLE LES ALPES

### COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du lundi 23 février 2015 (Séance publique)

La séance est ouverte sous la présidence de M. Alain FARDELLA, Maire

**Etaient présents :**

Claudine FINE, Gilles PERLI, Christine VALLA, Emeric SALLE, adjoints,

Henri CROSASSO, Dominique BRACHET, Emile FORM, Philippe MICHELON, Josette PETER, Philippe RIBUOT.

**Formant la majorité des membres en exercice.**

**Excusés :**

Nicole DHENIN ayant donné pouvoir à Claudine FINE  
Dominique GALLETTI ayant donné pouvoir à Emile FORM  
Jean Paul SALLE ayant donné pouvoir à Alain FARDELLA

**Absent :**

Paul FIGVED

Le CASA et le Dauphiné Libéré sont présents dans la salle.

La séance est ouverte à 20h00. Elle a été précédée par une réunion de travail à laquelle avaient pris part tous les membres du Conseil présents ; réunion au cours de laquelle ont été présentés et préparés les projets de délibération inscrits à l'ordre du jour.

Mme Dominique BRACHET a été élue secrétaire de séance.

#### Affaires financières

**1) Compte administratif 2014 « commune »**

**En application de l'article L 2121 – 14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Claudine FINE, 1<sup>ère</sup> adjointe, est élue Présidente de séance ; M. Alain FARDELLA, Maire, se retire pour le vote des comptes administratifs.**

Le Conseil Municipal approuve les résultats du compte administratif de l'exercice 2014 « Commune ».

**Section d'investissement :**

Dépenses réalisées :.....	<b>5 731 186.61 €</b>
Recettes réalisées :.....	<b>4 700 353.45 €</b>
Résultat de clôture (déficit).....	<b>1 030 833.16 €</b>
Excédent antérieur reporté .....	<b>978 676.34 €</b>
Résultat cumulé (déficit).....	<b>52 156.82 €</b>

Dépenses restant à réaliser.....	715 194 €
Recettes restant à réaliser.....	733 687 €

**Section de fonctionnement :**

Dépenses réalisées.....	<b>4 250 299.36 €</b>
Recettes réalisées.....	<b>4 847 551.16 €</b>
Résultat de clôture (excédent).....	<b>597 251.80 €</b>

**Serre Chevalier Vallée**  
du Lautaret à Briançon

Code Postal 05240 - Tél. 04.92.25.54.00 - Télécopieur 04.92.24.74.13  
email : secretariatgeneral@lasallelesalpes.fr



ADOPTE A L'UNANIMITE



## 2) Compte administratif 2014 « eau »

Le Conseil Municipal approuve les résultats du compte administratif de l'exercice 2014 « eau ».

### Section d'investissement :

Dépenses réalisées :.....	128 658.35 €
Recettes réalisées :.....	306 040.96 €
Résultat de clôture (excédent).....	177 382.61 €
Excédent antérieur reporté .....	73 355.45 €
Résultat cumulé (excédent).....	250 738.06€

Dépenses restant à réaliser.....	230 126 €
Recettes restant à réaliser.....	0 €

### Section de fonctionnement :

Dépenses réalisées.....	361 253.88 €
Recettes réalisées.....	458 535.61 €
Résultat de clôture (excédent).....	97 281.73 €
Excédent antérieur reporté.....	0.00 €
Résultat cumulé (excédent).....	97 281.73 €

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

## 3) Compte administratif 2014 « Lotissement du Pontet »

Le Conseil Municipal approuve les résultats du compte administratif de l'exercice 2014 « lotissement communal du Pontet ».

### Section d'investissement :

Dépenses réalisées :.....	170 507.08 € HT
Recettes réalisées :.....	11 680.84 € HT
Résultat de clôture (déficit).....	158 826.24 € HT
Déficit antérieur reporté .....	357 260.09 € HT
Résultat cumulé (déficit).....	516 086.33 € HT

### Section de fonctionnement :

Dépenses réalisées.....	182 187.92 € HT
Recettes réalisées.....	275 969.08 € HT
Résultat de clôture (excédent).....	93 781.16 € HT
Résultat antérieur reporté .....	576 263.55 € HT
Résultat cumulé (excédent) .....	670 044.71 € HT

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

M. Alain FARDELLA, Maire, reprend part au vote

- 4) Compte de gestion 2014 « Commune »
- 5) Compte de gestion 2014 « eau et assainissement »
- 6) Compte de gestion 2014 « Lotissement communal du Pontet »

Le Conseil Municipal accepte les comptes de gestion 2014.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

## 7) Affectation du résultat - Excédent 2014 - Budget « Commune »

Le Conseil Municipal affecte le résultat de la section de fonctionnement à hauteur de 33 664 € à la section d'investissement.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

## 8) Affectation du résultat - Excédent 2014 - Budget « Eau »

Le Conseil Municipal affecte le résultat de la section de fonctionnement à hauteur de 77 281.73 € à la section d'investissement.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**9) Budget Primitif 2015 « Commune »**

Après présentation détaillée du budget primitif 2015« Commune » le Conseil Municipal vote :

- ✓ au niveau du chapitre, la section de fonctionnement qui s'équilibre en dépenses et en recettes à **5 028 305 €**,
- ✓ au niveau du chapitre par opération, la section d'investissement qui s'équilibre en dépenses et en recettes à **2 799 195 €**.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**10) Fiscalité 2015**

Le Conseil Municipal arrête les taux des 3 taxes applicables en 2015, aux différentes bases d'imposition ainsi qu'il suit :

- taxe d'habitation ..... 9,77 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties ... 18,47 %
- taxe sur les propriétés non bâties..... 123,54 %

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**11) Budget primitif 2015 « eau »**

Après présentation détaillée du budget primitif 2015 « eau » le Conseil Municipal vote :

- ✓ au niveau du chapitre, la section de fonctionnement qui s'équilibre en dépenses et en recettes à **510 476 €**.
- ✓ au niveau du chapitre par opération, la section d'investissement qui s'équilibre en dépenses et en recettes à **536 951 €**.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**12) Budget primitif 2015 « lotissement communal du pontet »**

Après présentation détaillée du budget primitif 2015 « lotissement communal du Pontet » le Conseil Municipal vote :

- ✓ au niveau du chapitre, la section de fonctionnement qui s'équilibre en dépenses et en recettes à **1 423 019 € HT**,
- ✓ Vote, au niveau du chapitre, la section d'investissement qui s'équilibre en dépenses et en recettes à **1 161 961 € HT**,
- ✓ Précise que ce budget est soumis à T.V.A,

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**13) Subventions aux associations : attributions 2015.**

Le Conseil Municipal approuve l'attribution de subventions pour un montant de 435 662 €.

Ce montant inclut le Centre Communal d'Action Sociale, l'Office du Tourisme Intercommunal de Serre Chevalier ainsi que les montants octroyés aux diverses associations.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**Administration générale**

**14) Convention communale de coordination entre la police municipale et les forces de sécurité de l'Etat.**

La police municipale participe aux missions de prévention et de sécurité publique au côté de la gendarmerie nationale et il apparaît nécessaire que leurs actions respectives soient coordonnées. Le Conseil Municipal approuve les termes de la convention entre la police municipale et les forces de l'état.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**15) Rétrocession de concession.**

- ✓ Le Conseil Municipal accepte la rétrocession de concession par M. et Mme Jean Claude RABY et en fixe les conditions.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**Travaux**

**16) Restauration de l'église du Bez : avenant au marché de maîtrise d'œuvre.**

Les travaux de restauration de l'église du Bez estimés 350 000 € HT sont portés à 417 003 € HT, portant ainsi la rémunération de l'architecte à 39 615.29 € H.T. Afin de pourvoir aux honoraires de M. Sylvestre GARIN, le Conseil Municipal approuve la signature de l'avenant pour un montant de 6 365.29 € H.T.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

## Personnel

### 17) Tableau des effectifs 2015

Le Conseil Municipal approuve le tableau des effectifs du personnel communal pour l'année 2015.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

## Information - Questions diverses

### COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SA DELEGATION.

- Il est établi un contrat d'entretien annuel entre la Société « Roc Aventure » représentée par M. Christian FERRERA et la Commune pour la maintenance des 2 « via ferrata » du rocher du Bez et du mur d'escalade pour l'année 2015, pour un montant respectif de 2 100 € TTC et 960 € TTC.
- Un contrat de maintenance des installations frigorifiques de la patinoire est conclu avec la Société MAXIMA Réfrigération pour une durée de un an.  
Montant annuel des prestations :  
Visite de début de saison : 1 105.30 € H.T  
Visite de fin de saison : 875.30 € H.T  
Accès astreinte : 300.00 € H.T

FIN DE LA SEANCE A 21 H.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire donne la parole au public.  
Aucune personne présente ne souhaite s'exprimer.

 Le Maire  
Alain FARDELLA

AR PREFECTURE

005-210501615-20150223-150218-AU  
Reçu le 25/02/2015

15.02.18

Département des Hautes Alpes  
Arrondissement de Briançon  
Canton du Monétier les Bains

Commune de  
05240 La Salle les Alpes

La Salle les Alpes le 23 février 2015

## Vœu du conseil municipal de La Salle les Alpes concernant la création d'une commune nouvelle regroupant les communes de la vallée de la Guisane

Les communes de Monétier les Bains, La Salle les Alpes et Saint-Chaffrey constituent le cœur historique de la station de Serre Chevalier.

De populations sensiblement identiques, elles sont toutes trois situées dans la vallée de la Guisane et présentent une unité historique, géographique, sociologique et économique basée sur le tourisme hivernal et estival.

Leur proximité conduit les habitants et les élus à travailler aux mêmes projets de développement, à partager les mêmes équipements sportifs, socio-culturels et touristiques à travers notamment un office de tourisme commun et un même opérateur pour l'exploitation du domaine skiable.

Elles assurent une promotion touristique commune et défendent les mêmes intérêts, en particulier au sein du schéma de cohérence territoriale du Briançonnais en cours d'élaboration.

Les élus de la Salle les Alpes considèrent que dans un contexte concurrentiel important il apparaît aujourd'hui indispensable de mieux fédérer les trois communes de telle sorte que notre vallée ne constitue qu'une unité administrative et juridique

Ils considèrent qu'il est nécessaire de renforcer la représentation de la vallée de la Guisane et de ses habitants en pesant plus fort vis-à-vis de l'État, des collectivités locales et de la communauté de communes du Briançonnais tout en préservant l'identité des villages qui la composent.

Ils considèrent que, malgré une baisse sans précédent des dotations de l'État, il est de la responsabilité des élus de maintenir des services de qualité aux habitants notamment dans le domaine scolaire et social. Cela nous oblige à réduire nos dépenses de fonctionnement par une mutualisation des moyens des trois communes. A défaut, la hausse des impôts sera inéluctable.

**AR PREFECTURE**

005-210501615-20150223-150218-AU  
Reçu le 25/02/2015

Avant pris connaissance de la proposition de loi relative à la commune nouvelle qui a fait l'objet d'un accord au parlement et devrait être définitivement adoptée dans les jours qui viennent, les élus de La Salle considèrent qu'il est indispensable de lancer rapidement la procédure de création d'une commune nouvelle sur la vallée de la Guisane.

En effet, dans ce texte, l'identité des communes fondatrices est préservée dans leur nom et leurs limites territoriales par la création automatique d'une commune déléguée sur leur territoire dont les compétences sont comparables aux arrondissements des grandes villes.

Par ailleurs si la commune nouvelle est créée avant le 1<sup>er</sup> janvier 2016 les dotations de l'État ne subiront pas de baisse pendant 3 ans et s'ajoutera en outre à cette DGF une prime de 5% supplémentaires. Pour la seule commune de la Salle cela éviterait une perte de 517 599 € d'ici 2018, et au moins l'équivalent pour les autres communes. Cela signifie, au minimum, plus d'un million et demi d'économie en 3 ans pour le territoire.

Compte tenu des enjeux considérables que représente la création de la commune nouvelle, à l'unanimité le conseil municipal émet le vœu que les 2 communes limitrophes, ou, à défaut, une seule des deux communes, s'engagent avec elle dans la création d'une commune nouvelle au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

C'est fort de la confiance que leur a fait la population et en toute responsabilité qu'ils estiment que de la création d'une commune nouvelle au 1<sup>er</sup> janvier 2016 dépend un renforcement du développement économique de la vallée et la préservation des deniers publics, dans le respect total des entités fondatrices.

**Etaient présents :**

M. Alain FARDELLA, Claudine FINE, Gilles PERLI, Christine VALLA, Emeric SALLE, Henri CROSASSO, Dominique BRACHET, Emile FORM, Philippe MICHELON, Josette PETER, Philippe RIBUOT.

L'ensemble des onze élus présents s'est prononcé favorablement au vœu.

**Le Maire**  
  
**Alain FARDELLA**  
